



Clermont-Ferrand, le 25 novembre 2024

## **Objet : Positions LPO sur les EnR et sur le photovoltaïque**

### **Préambule**

La Ligue pour la Protection des Oiseaux AuRA est une association nature Loi 1901 à but non lucratif. Dans le cadre de son réseau, elle agit sur le territoire de la région Auvergne notamment, dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la valorisation de la nature et de la biodiversité. Elle contribue à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité en proposant toutes les actions qui lui seraient favorables.

L'Association LPO AuRA – Délégation Auvergne, dont les statuts sont dédiés à la protection des oiseaux et de la biodiversité, a pris connaissance de l'ensemble des documents d'étude d'impact réalisée pour le projet d'installation de la centrale photovoltaïque sur la commune de S-Julien-Puy-Lavèze (63), et en particulier de l'étude sur l'avifaune et les chiroptères.

En avant-propos, il convient de rappeler **la situation très préoccupante dans laquelle se trouve la biodiversité** en France aujourd'hui.

Diffusée pendant le déroulement de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (COP 15), la Liste rouge examine le risque d'extinction régionale de 544 espèces d'oiseaux dans plus de 50 pays en Europe. Réalisée à partir de données collectées par des milliers d'experts et de bénévoles, notamment en France par la LPO, il s'agit de la quatrième évaluation coordonnée par BirdLife International après les éditions publiées en 1994, 2004 et 2015.

- 1 oiseau sur 5 en Europe est menacée (CR, EN ou VU) ou quasi menacée (NT) d'extinction, soit 106 espèces au total ;
- 1 espèce d'oiseau sur 3 en Europe a décliné au cours des dernières décennies.

Les principaux facteurs de l'effondrement des populations d'oiseaux sont identifiés : artificialisation des sols à grande échelle, pratiques agricoles intensives et utilisation massive de produits sanitaires, surexploitation des ressources marines, pollution des milieux naturels, gestion forestière non durable, développement des infrastructures de transport et d'énergie (réseau routier, lignes électriques, éoliennes, etc.), chasse et braconnage d'espèces en mauvais état de conservation.

L'un des rares motifs de satisfaction dans cette nouvelle Liste Rouge européenne est que la mise en œuvre de programmes ciblés fonctionne pour sauver certaines espèces. (CF. Lien BirdLife International : <https://www.birdlife.ch/fr/content/nouvelle-liste-rouge-des-oiseaux-deurope-il-est-urgent-dagir>).



Ainsi, grâce au programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC), un bilan a pu être tiré pour la période 1989-2019. Notre association, le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) ont dressé un bilan catastrophique de ces trente années de suivi en évaluant **la perte à près de 30% des populations d'oiseaux liés aux milieux agricoles**. Ce sont ces milieux qui sont concernés en partie par le présent projet.

Aussi face à ce constat, **la crise climatique ne doit pas occulter la crise de la biodiversité** qui est tout aussi dramatique pour notre avenir. D'ailleurs, l'UICN réuni au mois de septembre 2021 en Congrès mondial à Marseille le rappelle dans son Manifeste de conclusion. Le Congrès note qu'« **il conviendra d'éviter que des écosystèmes déjà sous pression ne soient confrontés à des effets négatifs supplémentaires attribuables aux politiques visant à lutter contre le changement climatique, technologies et industries émergentes comprises.**»

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. **Dans cet objectif, la LPO Auvergne préconise d'éviter au maximum les atteintes à l'environnement.** Exemple : les prairies, zones humides, terres agricoles, haies, les bois, les forêts.

## La position de la LPO sur les énergies renouvelables et sur le photovoltaïque

### Position sur les énergies renouvelables

L'énergie, par ses modes de production, de transport et ses usages, est un secteur qui génère des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité en France et dans le monde, notamment les énergies fossiles à l'origine de pollutions de l'air, de l'eau et des sols lors de leur extraction, leur transport et leur consommation.

La forte consommation d'énergies fossiles dans le monde mais également en France<sup>1</sup>, entraîne des changements climatiques<sup>2</sup> qui, associés aux autres pressions anthropiques (artificialisation des sols, mauvaise qualité des eaux et des sols...), appauvrissent et fragilisent la biodiversité<sup>3</sup>.

L'empreinte carbone, qui inclut les émissions sur le territoire national ainsi que celles dues aux produits et services importés, est aujourd'hui de 11,2 teqCO<sub>2</sub> par habitant en France. Contenir le réchauffement climatique à +2°C impose d'atteindre un peu moins de 2 teqCO<sub>2</sub> par habitant en 2050, soit une division par plus de cinq<sup>4</sup>.

L'évolution des modes de production et de consommation d'énergie est indispensable pour la conservation de la nature.

La LPO considère que la meilleure façon de diminuer l'empreinte écologique du secteur de l'énergie est d'être plus sobre dans nos consommations en faisant la chasse au gaspillage et en développant l'efficacité énergétique (même service rendu avec moins d'énergie consommée).

La LPO est défavorable aux projets EnR envisagés dans des espaces à forts enjeux biodiversité (espaces naturels protégés, etc.) et aux projets qui porteraient atteinte aux objectifs climatiques.

### Position plus déterminante sur l'énergie photovoltaïque

En ce qui concerne l'énergie solaire, la LPO est favorable à un développement massif sur les espaces artificialisés (immeubles collectifs, maisons particulières, toitures des centres commerciaux, bâtiments agricoles existants et à venir, parkings, etc. ...) et **défavorable au développement de centrales solaires dans les espaces naturels et en substitution d'espaces agricoles ou forestiers**. La LPO est à priori défavorable à la couverture des plans d'eau.

1 Le pétrole et le gaz représentent environ 2/3 de l'énergie finale consommée en France en 2018.

2 Résumé du rapport du GIEC à l'intention des décideurs politiques (8 octobre 2018)

3 Rapport de l'IPBES du 6 mai 2019.

4 Cohésion et transitions ; agir autrement. Rapport annuel sur l'état de la France 2019. Avis du CESE. 2